

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Centre éducatif des aventuriers limitée	Numéro de permis 2020077	Date d'inspection Le 15 octobre 2021	
Nom de l'établissement Le Centre éducatif des aventuriers limitée		Numéro de téléphone (506) 758-9611	
Adresse 531 chemin La Montain Memramcook NB E4K 1H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janice Gauvin-Léger		Titre du poste Enquêteur/Enquêtrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	08 oct. 2021	15 oct. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
37 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à la cuisine à l'enfant qui y est bénéficiaire de services sauf s'il est supervisé.	37	24 sept. 2021	15 oct. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Lors de l'inspection, l'Inspectrice a observé le jeu intérieur et l'heure de la sieste.			
Toutes les exigences pour le renouvellement ont été satisfaites.			

original signé par
Janice Gauvin-Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 octobre 2021

Date

original signé par
Christine Bourgeois

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 octobre 2021

Date